

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É . É G A L I T É . F R A T E R N I T É

Monsieur DESCHAMPS Dominique

dominiquemarcdeschamps@yahoo.com

Neuilly-Plaisance, le 13 mai 2024

CHRISTIAN DEMUYNCK

Monsieur,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Je fais suite à votre courriel sollicitant une dérogation au certificat de qualité de l'air (dit Crit'air) pour votre moto de collection.

En premier lieu, je vous indique que la ville de Neuilly-Plaisance ne fait pas partie de la Zone à faible émission métropolitaine (ZFE-m), ce qui signifie que les restrictions de circulation relatives aux vignettes Crit'air ne s'y appliquent pas.

En second lieu, si vous souhaitez circuler dans une commune appartenant à la ZFE-m, sachez que vous n'avez aucune démarche à réaliser, ce cas figurant dans les dérogations prévues sur le site de la Métropole du Grand Paris (zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr). Vous devez simplement circuler avec votre certificat d'immatriculation portant la mention « collection » afin de justifier l'absence de vignette en cas de contrôle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Christian DEMUYNCK
Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*